



Photo - VIRGILE/Le Dauphiné Libéré / Photopqr . Gap (Hautes - Alpes ) le 12 Octobre 2009. JUSTICE.Tribunal peine. Portrait de Michel Trabuc et de son épouse Françoise. Michel Trabuc a gagné son recours ,contre l'hôpital Edouard Toulouse de Marseille, devant la cour d'appel administrative. Par jugement la cour demande à l'hôpital de lui verser 15000 euros.

## JUSTICE

# Le schizophrène avait tué lors d'une sortie: l'établissement psychiatrique de Marseille condamné

par [La Rédaction du DL](#) | le 13/10/09 à 05h04

"Au bout de cinq ans, c'est un premier aboutissement", estime Michel Trabuc. Mais il en est persuadé: "le combat est encore long".

En 2004, ce Gapençais apprenait la mort de son père octogénaire, assassiné au pied de son immeuble à coups de hache. Le meurtrier était retrouvé quelques jours plus tard. Il s'agissait de Joël Gaillard, un homme souffrant de schizophrénie et ayant déjà bénéficié de non-lieux dans de graves affaires de violence.

Depuis, Michel Trabuc se bat avec son épouse Françoise pour obtenir réparation et "pour que ça n'arrive plus jamais". Des plateaux télé aux prétoires, des ministères aux réunions associatives, le Gapençais poursuit avec ténacité sa bataille.

## Joël Gaillard s'était enfui au moment de réintégrer l'hôpital psychiatrique

"La famille de Joël Gaillard croit que je m'acharne. Mais pour moi, il y a d'autres responsables dans le drame que nous avons vécu" dit-il. Et depuis des années, il croise le fer dans les tribunaux pour que les fautes soient recherchées et réprimées.

Car Joël Gaillard, lorsqu'il a assassiné son père, était "en fugue" d'un hôpital psychiatrique. Bénéficiant de sorties à l'essai - permissions de liberté accordées par le préfet de Région sur avis médical -, il avait refusé de réintégrer l'hôpital Edouard-Toulouse et s'était échappé en ville, sous le regard impuissant de trois agents de l'établissement. Etablissement qui n'avait averti la police de sa disparition que plus de trois heures plus tard.

Trois semaines après, Joël Gaillard tuait Germain Trabuc, le compagnon de sa grand-mère à Gap. Michel Trabuc a porté plainte au pénal pour homicide involontaire. L'instruction est toujours en cours.

### L'hôpital responsable

Au tribunal administratif, il avait obtenu en première instance la condamnation de l'Etat à lui verser 15 000 euros d'indemnités pour le préjudice moral. Il a fait appel. "Cela ne nous satisfaisait pas, indique Françoise Trabuc. Car pour nous, c'est l'hôpital qui est responsable."

En appel, l'établissement sanitaire et le préfet de région se sont rejeté la faute. La Cour administrative a considéré que l'hôpital Edouard-Toulouse n'avait pas pris les mesures de surveillance adéquates, compte tenu du lourd passé psychiatrique de Joël Gaillard, et que sa fuite mettait en exergue "un fonctionnement défectueux" de son service. La juridiction a condamné l'hôpital à verser au fils de la victime 15 000 euros de dommages et intérêts.

"Je me fous de l'argent" dit Michel Trabuc. Qu'est-ce que ça vaut, la mort d'un père ?

#### REPÈRES

#### LA CHRONOLOGIE

#### DES FAITS

26 mai 2001 :

Joël Gaillard est arrêté après une tentative d'assassinat et d'incendie volontaire au ranch des Collines noires, à Barcillonnette.

Jugé irresponsable en raison de sa schizophrénie, il est interné à l'hôpital Edouard-Toulouse de Marseille.

Avril 2003 :

Joël Gaillard commence à bénéficier de sorties à l'essai, accordées par le préfet de région sur avis médical.

19 février 2004 :

Il s'enfuit de l'hôpital Edouard-Toulouse au moment de sa réadmission à l'issue d'une sortie à l'essai.

9 mars 2004 :

Joël Gaillard se rend au domicile de Germain Trabuc, le compagnon de sa grand-mère, et l'assassine.

4 janvier 2005 :

Il obtient un nouveau non-lieu.

19 juin 2007 : Michel Trabuc obtient la condamnation de l'Etat au tribunal administratif. Il fait appel pour que la responsabilité de l'hôpital soit reconnue.

1er octobre 2009 :

L'hôpital est condamné par la Cour administrative d'appel de Marseille.

Lionel ARCE-MENSO

Paru dans l'édition 05A du 13/10/2009